

République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Auxerre
TOUCY - Commune

Séance du lundi 06 juillet 2026

Délibération N° DE_059_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
23	20	23
Date de la convocation : 02/07/2026		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le six juillet deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Olivier XIBERRAS.

Présents : Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Aurélien BRAIN, Nathalie PLANCHE, Scarla DEBARD, Robert TOUZEAU, Franck CARRASCO, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Nathalie FAURE, Véronique PINNETERRE, Anne JAMAIS, Lucas PINNETERRE, Vanessa ESTEVES, Gilles DEMERSSEMAN, Gérard PIESYK, Sonia CARREAU, Chantal RAVERDEAU, Benoît COUPECHOUX

Représentés : Olivier MACARD représenté par Olivier XIBERRAS, Gérard GALLET représenté par Aurélien BRAIN, Alain THURET représenté par Sonia CARREAU

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne JAMAIS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Ajustement et modification des tarifs des concessions et services du cimetière communal

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de réviser les tarifs des concessions du cimetière communal.

Il rappelle que les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par la délibération n° DE_2023_62 du 4 octobre 2023.

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts supportés par la commune, il est proposé de fixer les nouveaux tarifs des concessions comme suit :

- Concession de 30 ans : 250 € (au lieu de 180 €)
- Concession de 50 ans : 450 € (au lieu de 350 €)
- Caverne 30 ans : 220 € (au lieu de 110 €)
- Caverne 50 ans : 290 € (au lieu de 210 €)
- Colombarium 15 ans : 250 € (au lieu de 235 €)
- Colombarium 30 ans : 490€ (au lieu de 470 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

DÉCIDE de fixer les tarifs des concessions du cimetière tels qu'indiqués ci-dessus ;

- Concession de 30 ans : 250 €
- Concession de 50 ans : 450 €
- Caverne de 30 ans : 220 €
- Caverne de 50 ans : 290 €
- Colombarium de 15 ans : 250 €
- Colombarium de 30 ans : 490€

DIT que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} août 2026 ;

PRÉCISE que les autres dispositions de la délibération n° DE_2023_62 du 4 octobre 2023, relatives aux autres tarifs et redevances communaux, demeurent inchangées.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Anne JAMAIS

Le Maire,
Olivier XIBERRAS